

Date de mise à jour : 26/03/2023

Secteur : Industrie
Sous-Secteur : Génie électrique
Filière : Electricité d'Entretien Industriel
Niveau : Qualification
Créneau : CDJ

1. Description générale :

L'ouvrier Qualifié en Electricité d'Entretien Industriel est un professionnel polyvalent capable d'assurer l'installation, le raccordement, la réparation et le dépannage des équipements électriques des entreprises industrielles.

2. Profil Cible de la formation :

A l'issue de la formation, le bénéficiaire sera capable de :

- Installer des canalisations électriques ; -
- Raccorder et dépanner des commandes manuelles de moteurs à c.c. et à c.a. ; -
- Réparer des installations et de l'équipement électrique ;
- Installer des conducteurs, câbles, boîtes et accessoires ;
- Installer, raccorder et entretenir des luminaires ;
- Dépanner des machines électriques tournantes ;
- Installer et raccorder des transformateurs ; -
- Raccorder et entretenir un système d'urgence ; -
- Installer l'appareillage de chauffage électrique ;

3. Organisation de la formation :

La durée de formation est étalée sur 4 semestre(s) ;

Le programme peut être dispensé en mode de formation résidentiel ou alterné ;

4. Conditions d'admission :

- Avoir le niveau scolaire minimal de la 3ème année de l'enseignement secondaire collégial ou avoir un diplôme de niveau Spécialisation, selon le tableau de correspondance 2023/2024 ;
- Avoir au plus 30 ans au 1er Septembre 2023 ;
- Avoir au plus 32 ans au 1er Septembre 2023 pour les bénéficiaires du Système des Passerelles.

- **Aptitudes et qualités** : Bonne dextérité; Etre méticuleux et appliqué; Avoir un esprit créatif

5. Evaluation de la formation :

Les évaluations des acquis sont organisées sous forme de :

- Contrôles continus ;
- Examens de fin de module ;
- Examen de fin de formation.

6. Perspectives professionnelles

Après quelques années d'expérience, de formation continue et après avoir démontré ses compétences professionnelles, l'ouvrier Qualifié en Electricité d'Entretien Industriel se verra confier des responsabilités plus importantes au niveau de l'autonomie et de la gestion des difficultés techniques et des interventions, ainsi que de la gestion du parc de matériel de l'entreprise. Il pourra exercer la fonction de responsable d'achat pièces de rechange. Il peut également créer une entreprise de maintenance des équipements électriques.